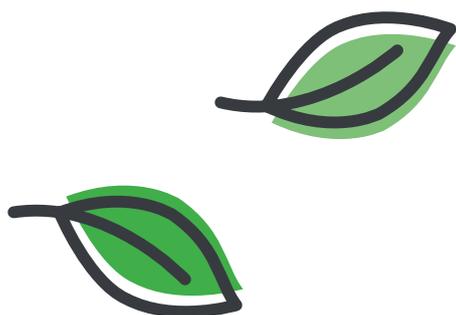




Le point sur... la gestion des déchets

#25  décembre 2021



Un engagement grandissant

Trions plus, jetons moins !

Une mobilisation collective bénéfique

Félicitons-nous ! Entre 2015 et 2020, nos performances de tri ont augmenté. Par exemple, la quantité d'emballages triés a augmenté de près de 50 %.

En continuant nos efforts, nous agissons concrètement et au quotidien pour l'environnement. Nous réduisons le gaspillage de ressources naturelles et nos émissions de CO₂ et limitons la production de nouveaux déchets.

Un effort à maintenir

En revanche, le poids de la poubelle collectée en porte à

porte ne diminue pas. En 2020, un habitant de notre territoire jette en moyenne 200 kilos de déchets par an.

Les questions écologiques et économiques sont fortement liées sur cette thématique. Tout déchet jeté dans la poubelle des ordures ménagères ou dans la benne des encombrants en déchèteries coûte de plus en plus cher à la collectivité. En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui a pour objectif d'encourager au maximum la réduction des déchets enfouis ou incinérés continue d'augmenter.

De 25€ la tonne en 2020, elle

devrait passer à 65€ la tonne en 2025 pour les déchets enfouis.

Ainsi, la réduction du poids de nos déchets ménagers (poubelle grise) nous permettra de maîtriser les coûts de traitement.

Un déchet bien trié est un déchet dont les coûts de traitement sont inférieurs.

Un emballage jeté dans les conteneurs de tri coûte 4 fois moins cher que s'il est jeté par automatisme dans le bac gris.

Trions encore plus assidûment nos papiers et emballages pour limiter davantage les hausses de coûts de nos déchets !



On s'améliore !

Bientôt de nouveaux points d'apports volontaires

La collectivité a récemment répondu à un appel à projet lancé par CITEO ayant pour objectif d'améliorer les performances de tri du territoire

L'installation de nouveaux points d'apports volontaires permettra de réduire les débordements des conteneurs et d'augmenter les tonnages d'emballages, papiers et verres collectés sur l'ensemble du territoire.

C'est de saison !

Que faire de nos déchets de fêtes de fin d'année ?

La période des fêtes est synonyme de gestion de déchets exceptionnels dans notre quotidien.

Emballages et papier cadeau, décoration, sapin, quels sont les bons gestes pour recycler ces déchets saisonniers ?



Les cartons de vos colis

en déchèterie dans la benne carton.

Les protections plastique de vos colis sont à déposer dans les conteneurs de tri.



Les sapins

en déchèterie dans la benne déchets verts. Veillez à enlever toutes les guirlandes et décorations. Le sapin doit être déposé sans sac, même biodégradable.



Les papiers cadeaux

quand ils sont en plastique, ils doivent être déposés dans votre poubelle grise.



Une alternative écologique ?

Pour remplacer le papier cadeau, recyclez d'anciens emballages, pensez au papier kraft, au papier journal ou à l'emballage en tissu !

Les bons gestes

Que faire de nos huiles usagées ?

Dégâts assurés !

Jetées dans les canalisations ou dans la nature, les huiles peuvent causer d'importants dégâts sur l'environnement. Pensons à ramener nos huiles usagées en déchèteries où elles seront traitées utilement.



Les huiles végétales

Colza, tournesol et autres huiles de cuisson sont récupérées et transformées en bio-carburant. 1 tonne d'huile permet de produire 1 200 litres de bio-carburant.



Les huiles noires

Les huiles de vidange sont filtrées et permettent la production de nouvelles huiles de vidange recyclées pour les moteurs.

Gare aux mélanges !

Si de l'huile de moteur est déversée accidentellement dans la cuve d'huiles alimentaires, l'huile sera « polluée » et ne pourra pas être recyclée. Il suffit de quelques litres d'huile moteur pour polluer 1000 litres d'huile de friture !

Deux cuves différentes sont à votre disposition en déchèteries ; au moindre doute, demandez de l'aide au gardien qui vous aiguillera.

Pratique



Déchèteries

Les horaires d'ouverture s'adaptent aux changements d'heure.

Les horaires d'hiver s'appliquent donc jusqu'au 26 mars 2022 inclus.

Apprieu		
Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi	Fermé	
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Beaucroissant		
Lundi		14h-17h
Mardi	Fermé	
Mercredi		14h-17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Châbons		
Lundi		14h-17h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h-12h	
Samedi	9h-12h	14h-17h

Fermetures

les jours fériés

les 24 et 31 décembre 2021 de 14h à 17h

Accès

Un badge est obligatoire pour entrer sur les sites.

Obtenez votre badge sur demande au 04 76 06 10 94 ou sur www.bievre-est.fr.



Ramassage des ordures ménagères

Les collectes démarrent tôt, pensez à présenter votre poubelle la veille du passage du camion !

Une poubelle contenant des déchets non conformes pourra ne pas être collectée.



Communauté de communes de Bièvre Est

Service gestion des déchets

Parc d'activité Bièvre Dauphine, 1352 rue Augustin Blanchet 38690 Colombe

www.bievre-est.fr tél. 04 76 06 10 94 mail : service.dechets@cc-bievre-est.fr